

Taux des bourses ERASMUS+ Enseignement Supérieur

1- Préconisations de l'Agence Europe Education Formation France

La différenciation des bourses doit respecter les critères suivants :

- Ecart minimum de 50€ entre chacun des 3 groupes de pays
- Obligation de verser le même montant de bourse pour les étudiants associés à un même groupe excepté pour les étudiants ayant des besoins spécifiques

2- Taux des bourses déterminés par le lycée Louise Michel

Conformément aux nouvelles dispositions, le lycée Louise Michel réévalue les taux de bourses selon les barèmes suivants à partir de janvier 2022 :

Groupe de destination	Pays de destination	Bourse stage mensuelle
Groupe 1 - Etats membres de l'UE et pays tiers associés au programme avec un coût de vie élevé	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède + Pays tiers non associés au Programme de la région 14 (îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse)	450 €
Groupe 2 - Etats membres de l'UE et pays tiers associés au programme avec un coût de vie moyen	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal + Pays tiers non associés au Programme de la région 13 (Andorre, Vatican, Monaco, St Martin)	400 €
Groupe 3 - Etats membres de l'UE et pays tiers associés au programme avec un coût de vie bas	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	350 €
Pays tiers non associés au Programme Régions 1 à 12	Liste des pays concernés : https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/programme-guide/part-a/eligible-countries Bourses attribuées selon le budget disponible dans la limite de 20 % du budget total.	700 €

COMPLEMENTS FINANCIERS :

- 1) Un complément financier pour les mobilités longues de stage (SMT) dans des Etats membres de l'UE, des pays tiers associés au programme ou un pays des régions 13 ou 14 s'élève à **150 € / mois**.
- 2) Une contribution aux frais de voyage au titre de l'utilisation de transports éco-responsables s'élève à **50 €**.
- 3) Un complément financier inclusion pour les étudiants ayant moins d'opportunités participant à une mobilité longue s'élève à **250 € / mois**.

Coordonnateur ERASMUS : Isabelle CROSBIE, DDFPT
isabelle.crosbie@ac-montpellier.fr